

CONTRAT PRINTEMPS ETE 2021

N° de contrat

VOLAILLES

-

Signer ce contrat signifie que vous <u>respecterez</u> vos engagements

~ ~ ~ ~ Veuillez documenter les zones grisées ~ ~ ~ ~

Les contractants

Le présent contrat est passé entre : EARL LE BOIS GICQUEL

adresse: Le Bois Gicquel 22550 HENANBIHEN

téléphone: 06 33 52 32 95 e-mail: benoit.gicquel20@gmail.com

désignés ci-après « le producteur » d'une part, et :

Nom	Prénom	
adresse		
téléphone		
e-mail		

désigné ci-après « l'adhérent » d'autre part.

L'objet du contrat

Le présent contrat concerne la livraison hebdomadaire par le producteur de volailles et/ou œufs. La commande est payée d'avance par l'adhérent au producteur. Le tableau joint en annexe précise le nombre et le type de produits choisis par l'adhérent. Cette annexe doit obligatoirement être jointe au contrat pour que celui-ci soit valide.

La distribution aura lieu dans l'ancienne école des Charrières, rue Saint-Anne à Quévert, chaque mercredi entre 18h00 et 19h30 aux dates précisées sur le tableau joint en annex sauf cas exceptionnel qui ferait l'objet d'une information particulière par Amap'arcelle Solidaire.

La durée du contrat

La durée du contrat est de 6 mois. Il prend fin à la dernière distribution.

Les engagements réciproques

L'adhérent s'engage à :

- payer d'avance en remettant au producteur de l'Amap'arcelle Solidaire la totalité des chèques correspondant aux choix indiqués sur le tableau. Les chèques sont libellés au nom du producteur, à qui ils seront remis à chaque échéance
- participer à l'organisation d'au moins une distribution au cours de l'année.
- venir chercher sa commande au jour et à l'heure prévus pour la distribution, ou se faire représenter.

Le producteur s'engage à :

- élaborer ses produits en respectant les principes de l'agriculture paysanne rappelés dans la charte des AMAP.
- **livrer** les produits choisis par l'adhérent au jour et à l'heure prévus pour la livraison.

L'adhérent déclare avoir réglé sa cotisation 2020/2021 à l'association

Fait à Quévert	LE PRODUCTEUR	L'ADHÉRENT
DATE		
SIGNATURE		



CONTRAT PRINTEMPS ETE 2021

N° de contrat

VOLAILLES

Signer ce contrat signifie que vous $\underline{respecterez}$ vos engagements

~ ~ ~ ~ Veuillez documenter les zones grisées ~ ~ ~ ~											
NP: Oval que soit votre choix le totelité des chèques doit	13/10/2021	22/09/2021	01/09/2021	11/08/2021	21/07/2021	30/06/2021	09/06/2021	19/05/2021	Dates	prix unitaire	Produit
NB: Quel que soit votre choix, la totalité des chèques doit être remise au producteur le jour de la première livraison au plus tard. Nombre de chèques:									1,3 à 1,5 kg	13.10	Petit poulet
Montant du/des chèques:									1,7 à 1,9 kg	17.10	Gros poulet
									1,5 kg	17.00	Pintades
									6 œufs	1.90	Demi-douzaine d'œufs
									12 œufs	3.80	Douzaine d'œufs
									1 pot 190 g	5.00	Rillettes
									1 pot 190 g	5.00	Rillettes piment espelette
									1 pot 190 g	5.00	Rillettes provençales
									1 Pot de 190g	5.00	lerrine de confit de foie de volailles
		\bigcap		\bigcap					1 P		gé